

## Référent Santé & Sécurité au Travail

*L'article L4644-1 du code du travail mentionne que "l'employeur doit désigner un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.*

*Le ou les salariés ainsi désignés par l'employeur bénéficient d'une formation en matière de santé au travail dans les conditions prévues aux articles L. 2315-16 à L. 2315-18."*

### Déroulement de la formation

**Durée :** 35 heures (5 jours)

**Profils des stagiaires :**

- Le(s) salarié(s) désigné(s) Référent santé & sécurité par l'employeur
- Le salarié compétent

**Pré-requis :**

- Aucun

**Nombre de participants :** De 1 minimum à 12 maximum par session

### Objectifs pédagogiques

- Comprendre le rôle et les missions du référent santé sécurité
- Connaître les enjeux de la sécurité et de la santé au travail
- Mettre en application la réglementation santé-sécurité
- Évaluer les risques professionnels et identifier les facteurs de pénibilité
- Analyser les incidents et accidents du travail
- Identifier les documents obligatoires
- Établir une démarche globale de prévention des risques professionnels
- Participer à la rédaction et la mise à jour du DUER

### Contenu de la formation

- Connaître et appliquer la réglementation Santé & Sécurité au Travail
  - Les obligations employeurs et salariés
  - Les 9 principes généraux de prévention
  - La faute inexcusable de l'employeur
  - La réglementation EU et Française du Référent Santé & Sécurité au travail
  - La lettre de mission du Référent RS&ST
- Connaître et développer la Prévention des Risques Professionnels
  - Définition, Enjeux et Valeurs de la prévention
  - Acteurs internes et externes de la prévention
  - Coûts (direct/indirects) rentabilité de la prévention
  - Comprendre l'apparition des dommages (MAD)
  - Définitions et procédures de reconnaissance des accidents de travail et des maladies professionnelles
  - Différences et efficacités entre la prévention et la protection (EPI/EPC)
  - La démarches global d'évaluation des risques professionnels (EvRP)
  - Les danger grave et imminent (DGI) droit de retrait / devoir d'alerte

# SAS SECURIS-COURS

738 chemin des Rousselles

69640 LACENAS

Email: ndepay@securis-cours.fr

Tel: 06 63 07 28 60



- Connaître et appliquer les missions du Référent Santé & Sécurité au travail
  - Mettre en place l'accueil des nouveaux salariés (Tutorat et livret d'accueil)
  - Élaborer les plans de prévention de coactivité
  - Veiller aux affichages obligatoires
  - Obtenir et utiliser un registre d'accidents bénins
  - Élaborer et mettre à jour le document unique (DUER/PARPRiPACT)
  - Analyser les accidents du travail (AT/MP)
  - Connaître la signalisation Santé & Sécurité au travail
  - Mettre en place une procédure IQP de vérification des machines (Initiales, quotidiennes et périodiques)

## Organisation de la formation

**Equipe pédagogique** : Formateur S&ST - Formateur CSE-CSSCT - Auditeur et rédacteur DUER - Animateur en prévention

### **Moyens pédagogiques et techniques** :

- Salle de formation
- Tableau blanc ou paperboard
- Diaporama (ordinateur, vidéo projecteur)
- Support remis aux participants sur une clé USB
- Mises en œuvre d'outils pédagogiques favorisant la participation active des stagiaires
- La formation s'appuie sur des échanges d'expériences, interrogations, démonstrations et des mises en situation

### **Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation** :

- Feuille d'émargement
- Évaluation Formative
- Formulaire d'évaluation et de satisfaction

**Modalités d'accès** : Demande de renseignements, inscription soit par téléphone, soit par mail, soit directement sur le site internet maximum 30 jours avant la date de la session.

Formalisation et envoi des devis, documents administratifs dans les 48 h maximum.

L'inscription sera effective après réception de la convention signée.

## Modalités de certification

**Résultats attendus** : Les participants doivent être capable de reproduire les compétences acquises au cours de la formation

**Modalités d'obtention** : Délivrance d'une attestation individuelle

**Détails sur la certification** : Formation non certificative

**Durée de validité** : 4 ans

**Qualité** : Taux de satisfaction : 9,2/10